

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLERS-CAMPSART  
EN DATE DU JEUDI 20 FEVRIER 2025 – 20H00**

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt février**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe WATELAIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Claudine ALLART, Christine CLERENTIN, Agnès WAMBEKE, Messieurs Michel BOUTILLIER, Julien PRE et Bernard TETELIN

Étaient absents excusés : Messieurs Julien FOURDRINIER, Christophe GILLES et Simon LAMORY

Secrétaire de séance : Madame Agnès WAMBEKE

**Ordre du jour** :

1. **Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2024**
2. **Délibération : Adoption du rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique concernant l'aliénation du Sentier et du Chemin**
3. **Délibération : Validation choix entreprise pour travaux sécuritaires dans la traversée de la Commune**
4. **Délibération : Devis travaux salle communale et cuisine**
5. **Informations diverses**
6. **Questions diverses**

**1. Approbation du compte rendu du 18 octobre 2024**

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion de conseil en date du 18 octobre 2024.

**Ce procès-verbal n'apportant aucune remarque, ni observation, est approuvé à l'unanimité**

**2. Adoption du rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique concernant l'aliénation du Sentier et du Chemin**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 15 au 30 novembre 2024 et a permis de recueillir les avis et observations du public.

Il fait lecture du rapport établi par le commissaire enquêteur lequel a rendu un avis favorable sur le projet,

Monsieur le Maire indique contacter l'Etude de Me STAMPER afin de finaliser le sujet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Bernard TETELIN ne prenant pas part au vote,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 : D'entériner le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'aliénation de deux chemins ruraux, Chemin rural dit « Ruelle de Maurice Louis » et Sentier reliant la voie communale n°5, sur le territoire de VILLERS-CAMPSART**

**Article 2 : De prendre acte des conclusions et recommandations formulées par le commissaire enquêteur.**

**Article 3 : De charger le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la suite de cette délibération.**

### 3. Validation choix entreprise pour travaux sécuritaires dans la traversée de la Commune

Mr le Maire fait lecture du rapport technique d'analyse des offres établi par Monsieur Stéphane BRAILLY, de la société EVIA chargé de l'étude du projet.

Une copie dudit rapport est remise à l'ensemble des membres présents.

Les notations des sociétés ayant répondu aux appels d'offres sont les suivantes :

Liste des offres reçues : RAMERY TRAVAUX PUBLICS, STPA, COLAS France et EUROVIA PICARDIE

#### • Critère n°1 : Prix

Entreprise	Offre vérifiée	TTC	Note / 100	Note pondérée
RAMERY	39 990,00	47 988,00	100	60
COLAS	43 599,60	52 319,52	91,72	55,03
STPA	44 853,20	53 823,84	89,16	53,5
EUROVIA	45 983,00	55 179,60	86,97	52,18

#### • Critère n°2 : Valeur technique

Entreprise	Produits	Délai	Moyens humains	Moyens matériels	Note / 100	Note pondérée
	60	20	10	10		
RAMERY	57	10	10	10	87,00	34,8
STPA	45	20	3	10	78,00	31,2
EUROVIA	45	10	3	10	68,00	27,2
COLAS	30	18	5	10	63,00	25,2

#### • Classement des offres

Entreprise	PRIX	MEMOIRE	TOTAL
RAMERY	60	34,8	94,8
STPA	53,5	31,2	84,7
COLAS	55,03	25,2	80,23
EUROVIA	52,18	27,2	79,38

Au vu de la sélection et du classement des offres ci-dessus, l'ensemble des membres du conseil décide d'attribuer le marché public à la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant HT de 39 990,00 €, soit 47.988 € TTC.

Monsieur le Maire indique que les travaux commenceront dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025 par l'installation des deux plateaux.

### 4. Travaux salle communale et cuisine

Mr le Maire fait un rappel des devis déjà validés par le conseil municipal et rappelle qu'il faut attendre la réponse du Département relative à la demande de subvention avant de commencer les travaux.

Sur interrogation de Madame ALLART, Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre le contact des artisans retenus afin qu'ils confirment les montants des devis établis en 2024 (ODA, LAPOSTOLLE, ELECTRICIEN, Madame DANIEL de la société NORD COLLECTIVITE).

Madame CLERENTIN indique qu'il faut bien vérifier qu'aucune location n'est prévue pendant le temps des travaux.

### 5. Informations diverses

Monsieur le Maire indique que la DRAC a attribué une subvention de 91 348 € pour les travaux de l'église et que celle sollicitée auprès de la Région des Hauts-de-France est encore en attente d'un retour,

Monsieur le Maire informe avoir reçu une somme de 1.200 € au titre du FCTVA (sur l'exercice 2023) et que cette somme sera inscrite au budget primitif de 2025.

Concernant l'achat de « l'ancien café », Monsieur le Maire précise les montants relatifs à son acquisition et transmis par l'étude de Me STAMPER : achat : 6.750 € + frais : 834 €.

Concernant le projet de réhabilitation du café, Monsieur le Maire transmet le compte-rendu de visite établi par l'architecte du CAUE, le projet de la municipalité étant pour rappel la réhabilitation du bâtiment afin de permettre l'accueil futur en rez-de-chaussée la Mairie de Villers-Campsart et à l'étage et dans les combles un ou deux logements communaux.

Concernant le problème relatif aux pigeons, Monsieur le Maire indique que le résultat est mauvais et ne répond pas aux attentes, la nuit les pigeons sont « cachés » et grillager les ouvertures des abat-sons serait nécessaire mais pas faisable en l'état vu la hauteur et le passage impossible par un engin adéquat.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur Rémy DELAVENNE concernant une création d'une activité ambulante « bar-truck » (bar ambulant).

Monsieur le Maire indique que l'idée est intéressante mais qu'il faut être vigilant et ne pas mettre en compétition l'Association Village en Fêtes qui est présente à l'occasion des manifestations du village.

Monsieur Bernard TETELIN : « Les gens ne font que passer en semaine pour le travail »

Monsieur BOUTILLIER : « c'est lui qui prend les risques »

Madame Agnès WAMBEKE : « ce ne serait pas bien de le laisser espérer »

Chemin du Forestel : Monsieur le Maire indique relancer TEREOS pour venir mettre des cailloux et réparer le chemin aux frais de Monsieur BOUCRY.

Monsieur Bernard TETELIN relève que les chemins en général ne sont pas en bon état et propose d'envoyer un courrier aux agriculteurs venant exploiter sur le territoire de la commune.

Madame Christine CLERENTIN indique que le robinet des toilettes « femme » fuit. Monsieur le Maire indique avoir déjà contacté l'artisan à ce titre.

### **13. Questions diverses**

NEANT

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est close à 21h30*

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	<i>Le Maire</i>	<i>le/ la Secrétaire de séance</i>
	<i>Mr Philippe WATELAIN</i>	<i>Mme Agnès WAMBEKE</i>